



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M LEDENTU SEBASTIEN
41 RUE DU VILLAGE
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1579050995186

Référence du document : 21 B2 0296504 64
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
41 RUE DU VILLAGE
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Numéro FIP 950 54 13 5731218789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 02/06/2021

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 16 585
Nombre de parts : 1,5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer illégalement par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage illégitime.

Date de téléchargement : 10/07/2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	22462	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5877	
Salaires, pensions, rentes nets.....	16585	16585
Revenu brut global.....		16585
Revenu imposable.....		16585
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		160
Décote.....	-	160
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵		
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	
Montant de la réduction d'impôt.....		0
Total des réductions d'impôt ¹⁶		- 0
Montant net de votre imposition.....		0
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :		
IMPÔT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2020 dû ¹⁷ :		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ¹⁸		16585
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :		
Plafond total de 2019.....	Déclar. 1 15810	Enfant(1) 15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062

SITUATION DU FOYER	CINÉMATEUR	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MÂLES CÉLIBATAIRES	ENFANTS MÂLES MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINIERS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINIERS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	4	1	0	1	0	0	0	1	1



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :

Il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

MME MELET VIRGINIE MARIE JOSEPH
41 RUE DU VILLAGE
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1832867480416

Référence du document : 21 B2 0899457 63
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
41 RUE DU VILLAGE
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Numéro FIP 960 97 75 3212218789 4
Numéro d'ordre : 2
Date d'établissement : 04/06/2021

Somme qu'il vous reste à payer

131,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 21 777
Nombre de parts : 1,5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer illégalement par une administration publique, par quelque moyen que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 411-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fourrir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....		23912	5756	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 7315	- 576	
Salaires, pensions, rentes nets.....		16597	5180	21777
Revenu brut global.....				21777
Revenu imposable.....				21777
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				732
Décoûte.....				- 448
Impôt avant réductions d'impôt.....				284
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵⁻¹⁶				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			153	
Total des réductions d'impôt ¹⁶			- 153	
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				131
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :				
IMPÔT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ¹⁷ :				131
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....				131
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ¹⁸				21777
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CIS PARTICULIERS	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇOUBLIÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS			
C					1			1.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2019.....	15810	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062